

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JANVIER 2025**

**Nombre de membres**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 17**  
**Représentés : 17**  
**Excusés : 0**  
**Absents : 2**

**L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.**

**PRESENTS** : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

**EXCUSES** :

**ABSENTS** : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Samuel GESTRAUD

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du lundi 2 décembre est adopté.

**1. Dégradation du domaine public**

**DCM 2025-01**

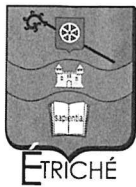
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des tiers ont abimé un espace vert de la commune, avec des véhicules.

Nous avons fait appel à un paysagiste pour remettre cette espace vert en état, le coût des travaux s'élève à 632.40 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de refacturer cette personne pour la somme de 632.40 € TTC au titre de la dégradation du domaine public pour remise en état de cette espace vert.

**DELIBERE** :

**Résultat du vote** : UNANIMITE



## **2. Horaires mairie**

### **DCM 2025-02**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les horaires actuels de la mairie.

- Mardi : 8h30 – 12h / 16h – 18h30
- Mercredi – Vendredi – Samedi : 8h30 – 12h.

Au vue de la très faible affluence le mardi soir ainsi que le samedi matin, il est proposé de nouveaux horaires, à savoir :

- Mardi – Vendredi : 8h30 – 12h / 16h – 17h30
- Mercredi : 8h30 – 12h
- Samedi : 9h – 12h

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces nouveaux horaires avec un effet au 1<sup>er</sup> février 2025.

### **DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

## **3. Subvention OGEC**

### **DCM 2025-03**

D GAUDIN quitte la salle.

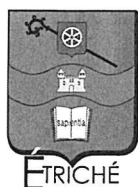
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune verse une subvention à l'OGEC tous les ans.

**CONSIDERANT** le nombre d'élèves à l'école publique comme suit :

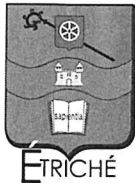
- Nombre d'élèves Maternelle à l'école publique : 62
- Nombre d'élèves Elémentaire à l'école publique : 88

**CONSIDERANT** le coût par élève de l'école publique déterminé en rapportant le nombre d'élèves aux charges,

<b>MATERNELLE</b>	<b>Montants 2024</b>
<b><i>Fonctionnement - Dépenses</i></b>	<b><i>51 136.73 €</i></b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>9 404.69 €</b>
60611 - Eau et assainissement	646.28 €
60612 - Énergie - Électricité	1 459.89 €
60621 - Combustibles	1 241.74 €
60631 - Fournitures d'entretien	353.81 €
60632 – Petits équipements	142.06 €



6064 – Fournitures administratives	154.59 €
6065 – Livres	0 €
6067 - Fournitures scolaires	3 527.81 €
611 – Sous traitance	59.52 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	759.53 €
61558 – Entretien et reparations sur biens mobiliers	7.44 €
6156 - Maintenance	685.48 €
626 - Frais de télécommunications	422.36 €
6284 – Redevance ordures ménagères	126.17 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>41 732.04 €</b>
6411 - Personnel titulaire	36 467.75 €
6413 - Personnel non titulaire	7 770.62 €
Personnel administratif	263.16 €
Personnel technique	1 103.97 €
<b>ELEMENTAIRE</b>	<b>Montants 2024</b>
<b><i>Fonctionnement - Dépenses</i></b>	<b><i>39 863.75 €</i></b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>17 246.42 €</b>
60611 - Eau et assainissement	658.98 €
60612 - Énergie - Électricité	2 072.10 €
60621 - Combustibles	1 762.46 €
60631 - Fournitures d'entretien	502.19 €
60632 – Petits équipements	201.64 €
6064 – Fournitures administratives	219.41 €
6065 – Livres	1 377 €
6067 - Fournitures scolaires	7 528.05 €
611 – Sous traitance	84.48 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	1 078.04 €
61558 – Entretien et reparations sur biens mobiliers	10.56 €
6156 - Maintenance	972.94 €
626 - Frais de télécommunications	599.49 €
6284 – Redevance ordures ménagères	179.09 €



<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>22 617.33 €</b>
6411 - Personnel titulaire	17 228.59 €
6413 - Personnel non titulaire	3 448.30 €
Personnel administratif	373.52 €
Personnel technique	1 566.92 €

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier l'avenant n°18 à passer avec l'OGEC de l'école privée mixte « Les Templiers » afin de déterminer la participation annuelle allouée par la commune à cet établissement pour l'année 2025.

Cette participation s'évalue comme suit :

	<b>Nombre d'élèves école privée</b>	<b>Cout/élève</b>	<b>Versement 2024</b>
<b>Maternelles</b>	28	824.79 €	<b>23 094.01 €</b>
<b>Elémentaires</b>	41	453.00 €	<b>18 572.89 €</b>
<b>Total</b>	69		<b>41 666.90 €</b> <i>(40 961.50 € en 2024)</i>

Proposition de Monsieur le Maire :

- Approuver l'avenant n°18 à passer avec l'OGEC de l'école privée mixte « Les Templiers » pour l'année 2025
- Approuver la participation de 41 666.90 euros au titre de l'année 2025

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : POUR : 16**

D GAUDIN rejoint la salle.

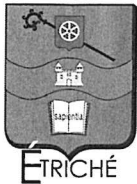
**4. Location de salle : Association solidarité migrants d'une rive à l'autre**

**DCM 2025-04**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M GLEDEL a fait une demande de location gracieuse de la petite salle de l'Alerte pour le dimanche 2 février 2025 pour une représentation théâtrale au profit de l'Association « Solidarités migrants d'une rive à l'autre ».

La petite salle leur avait été prêtée gracieusement le 12 février 2023. L'Association fait une demande tous les deux ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette location gracieuse.



**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas une association d'Etriché, c'est donc pour cela que nous devons délibérer.  
E BREHERET demande s'ils font une recette avec cette représentation, la réponse est oui.

**5. Location de salle : demande d'annulation**

**DCM 2025-05**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne a fait la demande d'annulation de la petite salle de l'Alerte avec la cuisine pour le week-end du 7 et 8 juin 2025. Un titre d'acompte, portant le numéro 1799 avait été émis le 11/07/2024 pour la somme de 135 €.

Cette personne n'a pas payé le titre, elle a donc été relancée par la trésorerie, et elle demande donc l'annulation de cette créance.

Monsieur le Maire demande son avis au conseil municipal.

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

**6. Location de salle : La Gourmandine**

**DCM 2025-06**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la salle de la Gourmandine peut être louée le week-end.

L'état des lieux entrant se fait, en général, le vendredi en fin de journée, mais les enfants occupent la pièce pour la garderie.  
L'état des lieux sortant se fait le lundi matin, les enfants sont déjà présents à la garderie.

La Gourmandine était louée le 07/12, l'état des lieux entrant a eu lieu le vendredi 6/12 à 16h30, la personne commençait donc à apporter ses affaires, les enfants sont arrivés pour la garderie, on lui a donc demandé de partir. L'état des lieux sortant a eu lieu le lundi 9/12 à 8h30, les enfants étaient déjà arrivés. La salle était sale (sirop tombé par terre). Nous n'avons pas pu demander à la personne de refaire le ménage étant donné la présence des enfants. Un agent a refait le ménage mais elle était en retard pour la mise en place pour le service du midi.

Pour rappel, la salle est louée sans chauffage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer la Gourmandine seulement pour les sépultures et quand aucune autre salle n'est disponible.

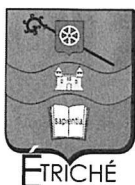
**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

MP RIGAUD demande si les enfants vont dans la Gourmandine, la réponse est qu'ils l'utilisent car il y a le baby-foot entre les deux salles.

ML CHANET informe que la salle de convivialité de l'Harmonia peut servir pour les sépultures.

S PETIT demande si nous avons voté en conseil municipal la location de cette salle ? Cette salle est louée seulement à la journée, il n'y a pas de soirée.



## **7. Convention d'entretien de la servitude de marchepied liée au domaine fluvial**

### **DCM 2025-07**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que sur le secteur, bordure de Sarthe au Moulin d'Yvray, la servitude a été rouverte il y a quelques années par les propriétaires riverains à la demande de la commune, appuyée par le Département au titre de son pouvoir de police de conservation du domaine public fluvial (DPF).

L'entretien est depuis réalisé par la commune, sans convention, ce qui pourrait nous poser problème en cas d'accident. Il en résulte également des incompréhensions sur l'entretien que chacun se doit/peut réaliser. Cette convention vise à éclaircir ces points.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette convention avec le Département de Maine et Loire pour l'entretien de la servitude de marchepied liée au domaine fluvial.

### **DELIBERE :**

#### **Résultat du vote : UNANIMITE**

Y LAPEYRONIE demande si nous pouvons regarder la carte qui est sur la convention.

Le marchepied correspond seulement à la portion où nous sommes deux propriétaires.

Une administrée s'est plainte en mairie car les arbres ne sont pas entretenus.

S ROSEAU demande si sur cette partie la fédération de pêche ne peut pas faire l'entretien.

## **8. RH : prolongation d'un poste d'adjoint technique**

### **DCM 2025-08**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 06/12/2021, il avait été créé un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique pour la surveillance des enfants et entretien des bâtiments.

Cet emploi avait été ouvert pour une durée d'une année, il a pris fin le 31/12/2023. Le besoin est toujours présent dans la commune, pour cette année 2025, il convient donc de prolonger cet emploi.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger cet emploi jusqu'au 31/12/2025.

### **DELIBERE :**

#### **Résultat du vote : UNANIMITE**

## **9. Demande de subvention DETR : Salle des sports**

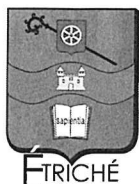
### **DCM 2025-09**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le toit de la salle des sports est en mauvais état, il convient donc de faire des travaux.

Ces travaux pourraient être éligibles à une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35 % des coûts engagés.

Les travaux sont estimés à 80 000 € TTC, soit de DETR 28 000 € et autofinancement 52 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces travaux et ainsi de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Maine et Loire avec le plan de financement comme suit :



- Travaux total : 80 000 €
- Subvention DETR : 28 000 €
- Autofinancement : 52 000 €

Les travaux doivent avoir débuté dans les 2 ans suivant la notification de la subvention et achevés dans les 4 ans à compter de la date de début d'exécution.

### **DELIBERE :**

#### **Résultat du vote : UNANIMITE**

ML CHANET demande si nous pouvons attendre deux ans pour faire les travaux à la salle des sports, la réponse est non.

#### **10. Demande de subvention DETR : Eglise**

##### **DCM 2025-10**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la toiture de l'église nécessite des travaux.

Ces travaux pourraient être éligibles à une subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35 % des coûts engagés.

Les travaux sont estimés à 311 059.13 € TTC, soit de DETR 108 870.69 € et autofinancement 202 188.44 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces travaux et ainsi de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Maine et Loire avec le plan de financement comme suit :

- Travaux total : 311 059.13 €
- Subvention DETR : 108 870.69 €
- Autofinancement : 202 188.44 €

Les travaux doivent avoir débuté dans les 2 ans suivant la notification de la subvention et achevés dans les 4 ans à compter de la date de début d'exécution.

### **DELIBERE :**

#### **Résultat du vote : UNANIMITE**

#### **11. Contrat de maintenance informatique**

##### **DCM 2025-11**

S ROSEAU et R DRANO quittent la salle.

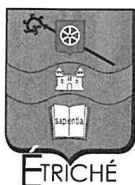
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une demande de tarifs pour le contrat de maintenance informatique, pour l'école et la mairie, a été faite sur le dernier trimestre 2024.

Un cahier des charges a été établi par Rodolphe, le voici ci-dessous :

« La mairie d'Étriché souhaite confier la maintenance de son parc informatique à un professionnel de façon contractuelle. Ce document décrit le parc et le périmètre de la prestation attendue.

##### **Parc :**

- Mairie :
  - o 4 ordinateurs portables
  - o 3 ordinateurs de bureau donc un qui fait office de serveur de fichiers
  - o Versions OS : Windows 11 pro, 10 pro et 10 famille



- Ecole publique :
  - o 17 ordinateurs portables
  - o 11 ordinateurs de bureau
  - o Versions OS : Windows 11 pro, 10 pro, 10 famille et un XP

**Périmètre :**

- Intervention sur incident (et donc sur demande) sur le matériel et la partie logicielle (\*) à distance ou sur site selon la nature du problème.
- Suivi des mises à jour Windows et des antivirus et nettoyage des machines (récurrence de 12 mois) en régie

(\*) sont exclus les logiciels métiers et les logiciels développés à façon.

Aucune action de formation n'est incluse.

**Éléments à fournir (montants exprimés en HT) :**

PRESTATION	TARIF
Déplacements	..... € / km
Maintenance logicielle sur site hors frais de déplacement (mises à jour OS et antivirus, nettoyage) suivant la récurrence pour les 35 postes	..... €
Intervention à distance sur problème SW sur un poste	..... € / h
Intervention sur site sur problème SW sur un poste (hors frais de déplacement)	..... € / h
Intervention sur site sur problème HW sur un poste (hors frais de déplacement)	..... € / h
Réparation en atelier :	
- Diagnostic	..... €
- Prestation	..... €

**Remarques :**

- Le coût d'acquisition ou d'abonnement des antivirus s'ajoutera à la prestation puisque non prédictible
- Il en est de même pour le coût des pièces en cas de réparation.
- La solution de prise de main à distance sera à vérifier et mettre en place le cas échéant. »

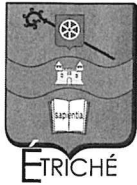
Voici les éléments reçus des 3 prestataires :

**KOESIO :**


**PROPOSITION FINANCIÈRE**

Intitulé	Abo. mensuel TTC	Investissement TTC
Protection avancée (Antivirus + EDR) (35 licences pour 3 ans, installation incluse)		7854,00 €
Assistance téléphonique illimitée (35 postes) Intervention sur site incluse (si la résolution n'est pas possible à distance) Suivi des mises à jour Windows et des antivirus Sont exclus les logiciels métiers et les logiciels développés à façon Engagement de 60 mois, facturation au trimestre Coût des pièces non inclus en cas de réparation.	480,00 €	





**PREMIUM :**

Envoyé en préfecture le 16/01/2025  
Reçu en préfecture le 16/01/2025  
Publié le   
ID : 049-214901324-20250106-PV06012025-DE

PRESTATION	TARIF
Déplacements	20 € HT pour le déplacement a Etriché
Maintenance logicielle sur site hors frais de déplacement (mises à jour OS et antivirus, nettoyage) suivant la récurrence pour les 35 postes	Inclus ds notre Contrat de maintenance
Intervention à distance sur problème SW sur un poste	Inclus ds notre Contrat de maintenance
Intervention sur site sur problème SW sur un poste (hors frais de déplacement)	80 € HT/1ere Heure puis 68 € HT
Intervention sur site sur problème HW sur un poste (hors frais de déplacement)	80 € HT/1ere Heure puis 68 € HT
Réparation en atelier : - Diagnostic - Prestation	Gratuit 68 € HT/Heure€

Designation	P.U	HT	Qté	Total H.T
<i>Logiciel Serveur &amp; Postes</i>				
Licence TREND Micro Antivirus (Antivirus avec Console de Supervision pour suivi Mensuel)		3,50 € HT/User/mois		
Licence ESET NOD32 Antivirus pour Poste avec 3 années de mise à jour	19,00 €	30		570,00 €
<i>Sous Total logiciels pour la MAIRIE</i>				<i>24,50 €/Mois</i>
 <i>Prestations sur site</i>				
<i>Antivirus</i>				
Mise en service & Configuration de l'antivirus TREND-MICRO				
Audit Technique sur site pour la Mairie :				
Point matériel sur les postes et accs				
Point sur le matériel Réseau et accs				
Point sur le system de messagerie				
Point sur la cyber-Protection en place				
Point sur les sauvegardes existantes				
Point sur la sécurité du SI				
Site de l'école :				
Point sur le matériel & accs				
Point sur le matériel Réseau et accs				
	900,00 €	+		900,00 €
	600,00 €	1		600,00 €
<i>Sous Total Prestation</i>				<i>600,00 €</i>
<i>Total</i>				<i>1 170,00 €</i>

**Notre Proposition de Maintenance Premium**

Maintenance Informatique Mairie **86,00 € HT/Mois**

Détail du Calcul :

1 Maintenance 7 Postes Optimum **7\*8,00 € / mois**

1 Régie Annuel ½ Journée sur site **30,00 € / mois**

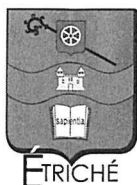
Maintenance Informatique Ecole **99,00 € HT/Mois**

Détail du Calcul :

1 Maintenance 28 Postes Optimum **28\*3,00 € / mois**

1 Régie Annuel ½ Journée sur site **15,00 € / mois**

Mairie d'Étriché  
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ  
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr  
Siret : 21490132400019



### RDG INFORMATIQUE :

Désignation	eco incl	Qté/h	Px u. HT	R%	Montant HT	TVA
Déplacement sur Site offert		1,00				20
Intervention à distance sur problème SW sur un poste		1,00	33,33		33,33	20
Maintenance logicielle sur site annuelle ( MAJ)		1,00	416,67		416,67	20
Intervention sur site sur problème SW sur un poste par /h		1,00	33,33		33,33	20
Intervention sur site sur problème HW sur un poste par/h		1,00	33,33		33,33	20
diagnostic en atelier offert		1,00				20
prestation en atelier facturation selon devis chiffrage		1,00				20

Offre toute incluse annuelle ou aucun supplément ne sera compté sauf si un changement de pièces est à effectuer et sera soumis à présentation d'un devis.

Désignation	eco incl	Qté/h	Px u. HT	R%	Montant HT
Contrat de Maintenance Curatif Annuel Ecole et Mairie		1,00	416,67		416,67
Inclus Déplacement sur Site		1,00			
Intervention à distance sur problème SW sur un poste inclus					
Intervention sur site sur problème SW sur un poste inclus					
Intervention sur site sur problème HW sur un poste inclus					
Réparation en atelier :					
Diagnostic offert					
Prestation selon chiffrage					

Monsieur le Maire remercie R DRANO pour l'élaboration du cahier des charges.

V AUDARD rappelle au conseil municipal qu'au début nous avons demandé des devis mais rien n'était comparable, R DRANO s'est proposé d'élaborer un cahier des charges à envoyer aux différents prestataires.

Au vue des tarifs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le devis de RDG INFORMATIQUE.

### DELIBERE :

#### Résultat du vote :

**POUR : 14**

**ABSTENTION : 1**

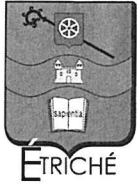
V AUDARD fait la remarque que même avec la même trame de réponse, les résultats ne sont pas les mêmes.

E BREHERET informe que le premier prestataire c'est pour trois ans, la réponse est oui mais seulement pour les anti-virus, sinon la prestation est de 480 € TTC/mois.

D GAUDIN demande si c'est pour la même prestation au vue de la différence de tarif, la réponse est oui.

Y LAPEYRONIE demande la durée du contrat, la réponse est d'un an renouvelable.

S ROSEAU et R DRANO rejoignent la salle.



## **12. Informations diverses**

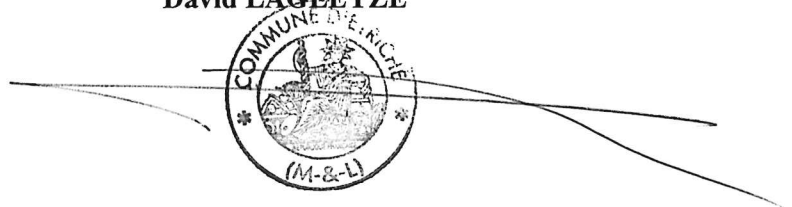
- Vœux du Maire : le 12/01/2025 à 11h
- Dates des prochains conseils municipaux : 03/02 – 03/03 – 07/04 – 05/05 – 02/06 – 07/07 – 01/09 – 06/10 – 03/11 – 01/12
- Bulletin annuel : ils ont été distribués dans les boîtes aux lettres entre Noël et le 31/12, sauf dans 40 boîtes, un carton a été égaré.
- Gendarmerie : il y a un nouvel Adjudant-Chef, commune calme, la quantité d'infraction est identique à l'année passée. Y LAPEYRONIE informe avoir eu une réunion à la préfecture, la délinquance est en hausse dans le Département et même la Région.
- Projet spécial de Loi de Finances voté en décembre pour reconduire le budget 2024 sur 2025 afin que l'Etat puisse prélever l'impôt.
- API, les super supérettes : propose une rencontre, supérette autonomie partielle : la commission économie va étudier le dossier.
- S ROSEAU demande ce qu'il s'est passé au rond-point de la Route de Seiches, la réponse est qu'il y a eu un accident.
- S PETIT demande des informations sur la boulangerie, Monsieur le Maire va appeler M LOGERAIS, depuis six mois il y a un boulanger, il est en attente d'un second pour ouvrir le magasin.
- S PETIT demande des informations sur le Nini's, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'en a pas, il le verra dimanche à la cérémonie des vœux.

**FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 3 février 2025 à 20 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

**Secrétaire de Séance  
Samuel GESTRAUD**

**Etriché, le 7 janvier 2025  
Le Maire  
David LAGLEYZE**



Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le



ID : 049-214901324-20250106-PV06012025-DE

